

Réchauffer sa voiture en hiver, c'est bon ou pas ?

Janvier 2013, il fait moins trente degrés Celsius au soleil. La première question qui vient à l'esprit : «elle démarre ou pas ?» À bien y penser, il est étonnant que le moteur de nos engins à quatre roues démarre en temps de grand froid ! Mais que se passe-t-il lorsque le moteur finit par démarrer ? Le savez-vous ? Je ne vais pas vous faire un cours de mécanique, mais brièvement le carburant (essence ou diesel) part du réservoir, passe par «la ligne à gaz», se rend à la chambre d'injection, dans laquelle il y a un mélange «air - carburant», puis l'ignition et le démarrage, ensuite les gaz de combustion sont acheminés au système d'échappement (qui comprend un **système antipollution**). Ouf ! Le tout prend quelques secondes, si le moteur démarre...

Avez-vous déjà suivi un igloo (voiture pas déneigée) ? Ça m'étonne toujours de constater la témérité de certains à conduire un véhicule dans des conditions de visibilité réduite, sans parler de la nuisance induite aux autres usagers de la route en raison de la poudrierie. Certains prétextent que c'est pour réduire les **émissions atmosphériques** issues d'un véhicule au point mort et dont le moteur est en marche. La motivation est peut-être à la page, mais est-ce vraiment raisonnable ? En effet, un véhicule qui est gelé peut être soumis à des contraintes mécaniques, électriques et hydrauliques en temps de grand froid. Ces contraintes peuvent engendrer des bris, lesquelles rendent la conduite dangereuse.



*Source : Google images (mot clé = véhicule enneigé)

Par conséquent, est-il sensé de démarrer sa voiture quelques minutes avant le départ et de laisser se réchauffer le moteur et l'habitacle, tout en la déneigeant ? Certes, des émissions atmosphériques seront générées durant cette période. Par contre, les risques associés à une conduite hasardeuse sont considérablement réduits, le véhicule répondra mieux aux manœuvres hivernales et réduira le stress du conducteur. Même les pompiers volontaires déneigent leur véhicule personnel avant de prendre la route, car l'important, c'est qu'ils se rendent au point de ralliement. Un pompier dans le champ, ce n'est pas très utile...

Qu'en est-il exactement du **taux réel d'émission atmosphérique** provenant d'un véhicule ? La réponse n'est pas simple, car plusieurs facteurs doivent être pris en compte. Par exemple, le nombre de cylindres, l'année de fabrication, les conditions d'entretien et la fréquence des entretiens, l'état de fonctionnement du système d'échappement, la calibration du système d'injection. De plus, il y a lieu de s'interroger sur le niveau d'impact réel ou appréhendé. En effet, 500 véhicules qui démarrent en même temps dans un secteur à superficie réduite (par exemple, dans un quartier surpeuplé où l'on retrouve essentiellement des blocs et des condos) peuvent générer un taux d'émission atmosphérique moyen pouvant affecter la **qualité de l'air** au point d'avoir un impact dans le temps. Ce pendant, que les mêmes 500 véhicules répartis sur un territoire d'un kilomètre et plus n'auront pas le niveau d'impact équivalent.

L'exemple des véhicules sous-entend qu'il n'y a pas de solutions globales à la problématique de la qualité de l'air. Les émissions provenant des véhicules sont un des éléments à considérer. Plutôt qu'une solution globale, il existe des mesures concrètes qui tiennent compte du niveau d'impact réel pour un secteur et des circonstances données.

Pour ma part, j'ai opté de prendre le temps nécessaire afin de déneiger mon véhicule et je démarre toujours le moteur au préalable. Ce faisant, j'optimise les conditions de base afin de m'assurer de garder le contrôle de mon véhicule et de ne pas nuire aux autres usagers de la route. Bien entendu, je le fais en sachant que mon geste peut avoir un impact localisé sur la qualité de l'air. C'est pourquoi je n'abuse pas en laissant le moteur en marche trop longtemps...

Alors, bon ou pas ? L'important, c'est d'être conscient de nos gestes.



Énoncé biographique :

Louis Picard est ingénieur en environnement depuis plus de vingt ans. Il travaille chez Environnement Inter-Action à titre de spécialiste de la réhabilitation de sites contaminés. Il agit également à titre d'expert visé par la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec et personne reconnue en équipements pétroliers à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). Porteur de solutions concrètes, il peut vous assister et vous guider dans le processus de décontamination de votre terrain.

Vous pouvez communiquer avec lui au 514.833.8300 ou à louis@envinteraction.com

Pour de plus amples informations, vous pouvez aussi consulter le www.envinteraction.com